SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2182 **18 août 2014**

SOMMAIRE

A.B. Laser S.àr.l. 104696
ArcelorMittal China Holding (Luxembourg) 104732
Central Park SA 104695
Cliantha S.à r.l. 104696
Coravit AG 104696
DACHSER Luxembourg Sàrl 104695
ED-Solutions 104733
Elikonos JEREMIE S.C.A. SICAR 104692
Flaskamp Invest S.A. 104699
FlexSpace S.à r.l. 104692
Galeo 104690
Gartok 104694
GM Inter Est Maritime S.A. 104690
Golden Estate S.A. 104692
Gonzalez Byass & Co. Ltd. S.A. 104690
Hermesco Holding S.A. 104691
Hermesco Holding S.A. 104691
Heswall Holding S.à r.l. 104691
Holborn S.A. 104699
Holz Wunnen 104694
Iceberg Finance Luxembourg S.A. 104694
Icosphere S.à r.l. 104727
Infrapark I S.C.A. 104735
Lugala S.A. 104694
Luxbar Sàrl 104735
Luxglobal Management S.à r.l. 104693
Michelangelo Sicav 104691
Michelangelo Sicav 104690
Milestone Finance Company S.A., SPF . . 104695
Minor Participations S.à r.l. 104690
Mister Minit Luxembourg s.à r.l. 104695
Peakside Four S.à r.l. 104697
Pegasus Agency S.A. 104697
P.I.L.O.T. société à responsabilité limitée (Pédagogie, Instruction, Langues, Organisation et Tutorat) 104697
Praxair Luxembourg S.à r.l. 104698
Purmex S.A. 104698
QM Holdings 1 S.à r.l. 104698
SCOR ILS FUND S.A., SICAV-SIF 104693
Shco 74 S.à r.l. 104728
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A. 104693
Soboss S.A. 104693
Targa Capital S.A. 104717
Targaryen Security 2 S.A. 104720
Weinberg Real Estate Holding #2 S.à r.l. 104699

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Galeo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 129.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014081583/9.

(140096251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

GM Inter Est Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 78.861.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014081592/10.

(140096584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Minor Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.394.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Minor Participations S.à r.l.

Référence de publication: 2014083200/10.

(140097989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Gonzalez Byass & Co. Ltd. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.213.

Par la présente, je remets ma démission par écrit en tant que membre élu et président du conseil de surveillance de Gonzalez Byass & Co. Ltd. S.A. avec effet à partir de l'assemblée générale annuelle de 2014 qui se tiendra le mardi 25 février 2014 à midi.

Le 19 novembre 2013. Alfredo GARCIA GONZALEZ GORDON.

Référence de publication: 2014081580/11.

(140095652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Michelangelo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MICHELANGELO SICAV
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2014083199/14.

(140097999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Hermesco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 30.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014081606/9.

(140096618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Hermesco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 30.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014081607/9.

(140096619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Heswall Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.845.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68656 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014081600/10.

(140096240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Michelangelo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.254.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 mai 2014 à 15.00 heures au siège social.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2014, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2014:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Pier Paolo SQUILLANTE, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;

- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
MICHELANGELO SICAV
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2014083198/26.

(140097998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

FlexSpace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014082233/10.

(140097705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Elikonos JEREMIE S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 170.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

James Bermingham.

Référence de publication: 2014082188/11.

(140097424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Golden Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.293.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue extraordinairement en date du 12 juin 2014

1. La société anonyme ANTAR INVEST S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. La société anonyme NATURWERK S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Jürgen FISCHER a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

4. M. Mark VRIJHOEF, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1974 à Zaanstad (Pays-Bas), avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

5. M. Etienne BIREN, administrateur de sociétés, né le 28 septembre 1987 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

6. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née le 10 novembre 1975 à Caracas (Venezuela), avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

7. La société à responsabilité limitée FIBETRUST S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire.

8. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg B58545, a été nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

9. Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1 er à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle de M. Mark VRIJHOEF, M. Etienne BIREN et Mme Valérie PECHON, se situe désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Golden Estate S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014082269/33.

(140097582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Soboss S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.299.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014082639/9.

(140097189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 64.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014082625/10.

(140097757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

SCOR ILS FUND S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 162.452.

Les comptes annuels sociaux de SCOR ILS FUND S.A., SICAV-SIF, arrêtés au 31 décembre 2013 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 05 juin 2014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

SCOR ILS FUND S.A., SICAV-SIF

Référence de publication: 2014082620/14.

(140097819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Luxglobal Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 159.893.

Extrait du dépôt complémentaire L140098083

Il résulte de la décision du conseil de gérance tenu en date du 23 mai 2014 que le siège de la société est transféré du 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg à compter du 1 er juin 2014.

Les gérants mentionnés ci-dessous résident professionnellement au 50, rue Charles Martel 1 er étage L-2134 Luxembourg:

- Claude ZIMMER
- Hendrik H.J. KEMMERLING
- Franciscus H.R. (Rob) SONNENSCHEIN
- Valerie ALBANTI
- Fanny MARX
- Anja PAULISSEN

L'associé Luxglobal Trust Services SA réside professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014083161/21.

(140098387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Iceberg Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.946.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014081631/10.

(140096443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Gartok, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 129.813.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2014081586/11.

(140096162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Holz Wunnen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.184.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mathieu Wansart / Gilbert THIBO
Les gérants

Référence de publication: 2014081610/11.

(140096669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Lugala S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 40.372.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 30 mai 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur-Président, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'assemblée générale du 30 mai 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 30 mai 2014.

Pour LUGALA S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2014083172/22.

(140098425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Mister Minit Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 19.334.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014082450/9.

(140097066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Milestone Finance Company S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MILESTONE FINANCE COMPANY S.A., SPF
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014082449/12.

(140096874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Central Park SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.224.

Les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014082927/13.

(140098085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

DACHSER Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.200,00.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op der Ahlkërrech.

R.C.S. Luxembourg B 139.773.

Auszug der Schriftlichen Beschlüsse der Gesellschafter von Dachser Luxembourg Sàrl vom 30. Mai 2014

Am 30. Mai 2014 haben die Gesellschafter der Gesellschaft DACHSER Luxembourg Sàrl folgende Beschlüsse gefasst:

- Die Gesellschafter erkennen die Kündigung von Herrn Michael SCHILLING von seinem Mandat als technischer Gesellschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juni 2014 an;

- Die Gesellschafter beschließen, die Differenzierung zwischen den Titeln verwaltender Geschäftsführer und technischer Geschäftsführer zu streichen, so dass alle Geschäftsführer der Gesellschaft jetzt den Titel Geschäftsführer tragen; und

- Die Gesellschafter beschließen, Herrn Wolfgang REINEL, geboren am 2. Februar 1963 in Kempten, Deutschland, Geschäftsführer, wohnhaft in 15, Am Prinzenbuckel, D-87490 Haldenwang-Börwang, Deutschland, auf unbefristete Zeit als Geschäftsführer der Gesellschaft zu benennen, mit Wirkung zum 1. Juni 2014.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, der 12. Juni 2014.

Référence de publication: 2014082970/20.

(140098252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

A.B. Laser S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.189.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.B. LASER, S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014082783/12.

(140098174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Cliantha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.527.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Pour: CLIANTHA S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Experta Luxembourg
Société anonyme
Signature / Aurélie Katola

Référence de publication: 2014082934/15.

(140097922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Coravit AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.717.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 5. Mai 2014 von 9.00 bis 9.15 Uhr

Die Aktionäre fassten hiermit einstimmig den nachstehenden Beschluss:

Zu Verwaltungsratsmitgliedern sind bestellt:

Mika Valanki, wohnhaft in 2526 Luxembourg	
30 rue Schrobilgen	- Präsident des Verwaltungsrats
Kevin Moody, wohnhaft in 1150 Luxembourg	
241 route d'Arlon	- Verwaltungsratsmitglied
Christian Kosch, wohnhaft in 5839 Fentange	
6 Duelemerbaach	- Verwaltungsratsmitglied

Zum Kommissar ist bestellt:

Jean-Claude Beneke, wohnhaft in 6580 Rosport

29 route d'Echternach

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden, sofern sie nicht verlängert werden, mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 2014.

Für die Richtigkeit des Auszugs
Mika Valanki

Référence de publication: 2014082945/23.

(140098160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

P.I.L.O.T. société à responsabilité limitée (Pédagogie, Instruction, Langues, Organisation et Tutorat), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9456 Hoesdorf, Maison 14D.

R.C.S. Luxembourg B 123.101.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 3 juin 2014

Première et unique résolution:

Il résulte du contrat de cession de parts sociales que Monsieur Ruddy Vanderhaegen a cédé ses parts sociales de la société, soit 250 parts (50%), à Mme Bergmans Miranda.

Madame Bergmans Miranda, employée privée, née à Halle (B) le 9 avril 1968, demeurant à 2a rue du Village à L-6240 Graulinster, possède donc 100 % des parts de la société, soit 500 parts sociales.

Luxembourg, le 3 juin 2014.

Pour copie conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014083230/17.

(140097161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Peakside Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 164.047.

En date du 8 Juin 2014 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Démission de Gérald Welvaert de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;

- Démission de Jean-Jacques Josset de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;

- Election de M. Declan Michael McGrath, né le 20 Décembre 1975 à Limerick, Irlande et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;

- Election de M. Karol Maziukiewicz, né le 10 Mars 1977 à Elk, Pologne, et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014083235/18.

(140098408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Pegasus Agency S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 172.114.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 10 juin 2014 que:

- les démissions de Tom ENGEL de ses fonctions d'Administrateur et de Tom KAYSER de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-délégué de la société ont été acceptées;

- le Conseil d'Administration, en vertu de la loi du 25 août 2006 concernant les sociétés anonymes unipersonnelles et en accordance avec l'article 9 des statuts de la Société, sera dorénavant composé que d'un Administrateur unique en la personne de M. Christian WEYLAND. Ce dernier pourra engager la société par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014083258/19.

(140097824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Praxair Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.546.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 mai 2014 que:

- La démission de Monsieur Luis Garcia Cortazar en tant que gérant de catégorie A de la Société à été acceptée avec effet au 31 mai 2014; et

- Monsieur Pierre Donck, né le 2 mars 1965 à Wilrijk, Belgique, demeurant professionnellement au Terelststraat 104, 2650 Edegem, Belgique, a été nommé, avec effet au 31 mai 2014, gérant de catégorie A, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Référence de publication: 2014087239/17.

(140103114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Purmex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 161B, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 159.544.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Purmex S.A. tenue au siège de la société en date du 1 er mai 2014

Tous les actionnaires étant présents:

Les actionnaires décident:

- de transférer le siège social de la société du 165A, Route de Longwy à L-4751 PETANGE au 161B, Route de Longwy à L-4751 PETANGE,

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

En nom de PURMEX S.A.
Johan SWINNEN
Administrateur délégué

Référence de publication: 2014083270/18.

(140098047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

QM Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.468.

En date du 8 Juin 2014 les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Démission de Gérald Welvaert de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;

- Démission de Jean-Jacques Josset de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;

- Election de M. Declan Michael McGrath, né le 20 Décembre 1975 à Limerick, Irlande et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014 pour une durée indéterminée;

- Election de M. Karol Maziukiewicz, né le 10 Mars 1977 à Elk, Pologne, et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2014083272/19.

(140097889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Holborn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 178.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014081608/11.

(140096358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Flaskamp Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 157.887.

Auszug aus der Beschlussfassung der Sitzung des Verwaltungsrates vom 5. Juni 2012

- Herr John Baumann, geboren am 23. Juni 1961 in Bitburg, Deutschland mit Geschäftsanschrift 145, Rue de Trèves, L-2630 Luxembourg wird für einen unbestimmten Zeitraum zum Geschäftsführer sowie zum Beauftragten der täglichen Geschäftsführung ernannt.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2014083009/12.

(140098411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Weinberg Real Estate Holding #2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.089.

L'an deux mille quatorze, le seize juin.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemble générale extraordinaire des associés (les «Actinnaires») de Weinberg Real Estate Holding # 2 S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180089 (la «Société»), constituée par un acte reçu par Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2652 en date du 24 octobre 2013, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 24 mars 2014 selon un acte en cours de publication au Mémorial C (les «Statuts»).

ONT COMPARU:

Weinberg Real Estate Partners # 2 S.C.A, une société en commandite par actions, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171445, détentrice de 270.000 Parts Sociales de classe A

et

Weinberg Real Estate Co-Invest S.A., une société anonyme dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179569, détentrice de 30.000 Parts de Carried,

Ici représentées par Mrs Sophie HENRYON, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

en vertu de procurations données à Luxembourg, le 16 juin 2014.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

Les Actionnaires, représentés selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que les Actionnaires détiennent 100% du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation
2. Refonte des Statuts
3. Divers.

III. Les Actionnaires prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation et confirment qu'ils se considèrent comme dûment convoqués. Les Actionnaires déclarent qu'ils ont eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Seconde résolution

Les Actionnaires décident de reformuler entièrement les Statuts.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident que les Statuts seront dès lors rédigés comme suit:

WEINBERG REAL ESTATE HOLDING #2 SARL

46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

I. Définitions - Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er . Définitions. Les termes et expressions portant une majuscule ont le sens qui leur est conféré ci-dessous:

Actions de Classe A de la SCA désigne les actions détenues par les Actionnaires dans la SCA;

Actionnaires de la SCA désigne les détenteurs d'Actions de Classe A de la SCA;

Apport En Capital désigne la fraction de l'Engagement de Carried Co appelée et apportée par Carried Co comme capital social, en contrepartie de l'émission de Parts de Carried;

Avis d'Appel de Tranche désigne l'avis écrit notifié par le Gérant qui détermine les tranches et dates de l'Engagement de Carried Co à payer, et «Appel(s) de Tranche» s'interprète en conséquence;

Avis de Transfert a le sens qui lui est conféré à l'article 8.3;

Bulletin de Souscription désigne le contrat signé entre la Société et Carried Co indiquant (i) l'Engagement de Carried Co, (ii) le nombre de Parts de Carried à souscrire par Carried Co, (iii) les droits et obligations de Carried Co eu égard à sa souscription de Parts de Carried; et (iv) les déclarations et garanties données par Carried Co;

Capitaux Apportés désigne (i) les montants payés à la Société par les Actionnaires en vue de la réalisation d'un ou plusieurs Investissement(s) donné(s), ainsi que (ii) les montants payés à la Société par les Actionnaires pour couvrir l'ensemble des frais et charges de la Société, rapportés au montant dudit ou desdits Investissements);

Capitaux Apportés Totaux désigne (i) les montants payés à la Société par les Actionnaires en vue de la réalisation des Investissements et des Investissements Complémentaires ainsi que (ii) les montants payés à la Société par les Actionnaires pour couvrir l'ensemble des frais et charges de la Société;

Carried Co désigne la société de droit luxembourgeois, dont le capital est détenu intégralement, directement ou indirectement, par des membres de l'Equipe d'Investissement, et qui va investir dans le capital de la Société exclusivement par voie de souscription de Parts de Carried, à hauteur d'un montant de un (1) pour cent de l'Engagement Global;

Carried Interest désigne les sommes allouées à Carried Co, au titre des Parts de Carried, après le remboursement des Fonds Apportés par Carried Co;

Carried Interest Pro Forma a le sens qui lui est conféré à l'article 18.5;

Cessionnaire a le sens qui lui est conféré à l'article 8.3;

Cédant a le sens qui lui est conféré à l'article 8.3;

Comité Consultatif désigne le comité consultatif de la SCA;

Compte Notionnel de Carried désigne un compte notionnel, inscrit au passif de la Société Intermédiaire, auquel sera affecté le Carried Interest;

Conseil en Investissement désigne Weinberg Capital Partners, société par actions simplifiée de droit français, dont le siège est sis à Paris (75008) au 30, rue Quentin-Bauchart (481 485 738 RCS Paris);

Date de Remboursement des Capitaux Apportés Totaux désigne, à l'expiration de la Période d'Investissement de la SCA, la date à laquelle les Actionnaires de la SCA auront reçu des Distributions pour un montant cumulé au moins égal à la somme des Capitaux Apportés Totaux, augmentés des engagements au titre d'Investissements et d'Investissements Complémentaires;

Distribution(s) désigne les sommes payées à un bénéficiaire donné, sous la forme de paiement d'intérêts, de remboursement de prêt ou de capital, de dividendes ou de boni de liquidation, et «distribuer» doit être interprète en conséquence;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Engagement(s) désigne les montants (libellés en Euros) que chaque Actionnaire de la SCA s'engage à payer à la SCA en souscrivant des Actions de Classe A et en consentant un prêt d'actionnaire qui sera signé entre chaque Actionnaire de la SCA et la SCA;

Engagement d'Actionnaire de la SCA Non Appelé désigne, pour un Actionnaire de la SCA, le montant de son Engagement qui, à une date donnée, n'a pas encore été appelé ou qui n'a pas encore été payé suite à un avis d'appel de tranche;

Engagement de Carried Co désigne les montants (libellés en Euros) que Carried Co s'engage à payer à la Société en contrepartie de la souscription des Parts de Carried;

Engagement de Carried Co Non Appelé désigne le montant de l'Engagement de Carried Co qui, à une date donnée, n'a pas encore été appelé ou qui n'a pas encore été payé suite à un Avis d'Appel de Tranche;

Engagement Global désigne la somme totale des Engagements et des Engagements de Carried Co;

Equipe d'Investissement désigne les mandataires sociaux et les employés du Conseil en Investissement et de l'Associé-Gérant Commandité de SCA, ainsi que les membres du Comité d'Investissement Immobilier de la SCA;

Euro(s) ou € désigne la devise ayant cours légal dans l'UE visée à l'Article 2 du Règlement du Conseil de l'Union Européenne (EV) N° 974/98, tel que ponctuellement modifié;

Exercice Comptable désigne chaque période de douze mois se terminant le 31 décembre. Le premier Exercice Comptable commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013;

Filiale désigne toute société qui, à l'égard de la personne concernée, est sous le contrôle, direct ou indirect, de la personne concernée, et ce contrôle est vérifié lorsque la personne concernée:

a) a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de la société, ou

b) a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de la société et est en même temps actionnaire ou associé de cette société, ou

c) est actionnaire ou associé de la société et contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette société, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci;

Filiale Concernée désigne toute Filiale, y compris la Société, constituée ou acquise par la SCA en vue de détenir un ou des Investissements, et, l'expression «Filiales Concernées» doit être interprétée en conséquence;

Fonds Apportés par Carried Co désigne les sommes investies par Carried Co dans le capital de la Société;

Gérant désigne le gérant unique de la Société ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société, lorsque la référence au gérant unique ou au conseil de gérance n'est pas justifiée;

Investissement désigne un investissement réalisé par la Société ou toutes Filiales Concernées dans un actif immobilier, conformément à la Politique d'Investissement ou, si le contexte l'exige, un investissement proposé par la Société ou toutes Filiales Concernées, étant précisé que dans les deux cas, l'investissement n'est pas un investissement temporaire (à savoir, un investissement dont la durée de détention est inférieure à 12 mois);

Investissements Complémentaires désigne les investissements complémentaires réalisés dans un ou plusieurs actif(s) ayant fait l'objet d'un premier Investissement par la Société ou toute Filiale Concernée;

Jour Ouvrable désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) lors duquel les banques sont en général ouvertes pour leurs activités bancaires habituelles au Luxembourg et à Paris;

Liquidités Distribuables désigne le total des liquidités disponibles à une date de distribution au niveau de la Société, quelle qu'en soit la provenance; les liquidités disponibles peuvent inclure, à titre d'exemple, les produits nets issus des transactions, cessions d'Investissements, ainsi que tout remboursement de capital des Filiales de la Société, net de tous les frais et/ou dépenses d'investissement de la Société;

Loi ou Loi du 10 août 1915 désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que ponctuellement modifiée;

Mémorandum de Placement Privé désigne le mémorandum de placement privé de la SCA;

Parts Sociale(s) a le sens qui lui est conféré à l'article 6.2;

Parts Sociales de Classe A désigne les parts sociales détenues par la SCA dans le capital social de la Société;

Parts de Carried désigne les parts sociales détenues par Carried Co dans le capital social de la Société;

Politique d'Investissement désigne la politique d'investissement prévue par le Mémorandum de Placement Privé;

Prêt(s) d'Associé désigne les prêts consentis par la SCA à la Société;

Prix de Rachat désigne 100% du prix auquel les Parts de Carried ont été émises, y compris, le cas échéant, toute prime d'émission payée à cette occasion et tous les montants courus et/ou partie non payée des Liquidités Distribuables dues à Carried Co, conformément à l'article 18;

Prix de Rachat En Cas de Défaillance est égal à trente (30) pour cent de la Valeur Nette Réévaluée des Parts de Carried;

SCA désigne Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, une société de droit luxembourgeois ayant la forme d'une société en commandite par actions ou S.C.A., détenteur de Parts Sociales de Classe A dans la Société;

Société désigne Weinberg Real Estate Holding #2 S.à r.l., une société luxembourgeoise ayant la forme d'une société à responsabilité limitée ou S.à r.l., étant une Filiale Concernée de la SCA, détenue par la SCA, qui en a le contrôle, et par Carried Co, et par l'intermédiaire de laquelle la SCA effectuera tous ses Investissements;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Société(s) Affiliée(s) désigne toute société ou entreprise qui par rapport à la personne concernée est une société holding, société mère ou Filiale de cette personne ou une Filiale d'une telle société holding ou société mère, étant précisé cependant qu'un Investissement n'est pas réputé être une Société Affiliée du Conseil en Investissement du seul fait d'un Investissement par la Société dans cet Investissement;

Statuts désigne les présents statuts, tels que ponctuellement modifiés;

Transfert désigne toute opération, à titre onéreux ou gratuit, entrainant, directement ou indirectement, le transfert, volontaire ou forcé, immédiat ou à terme, de la pleine propriété, de la nue-propriété, de l'usufruit ou de la simple jouissance des parts, notamment (mais sans que cette énumération soit exhaustive), par voie de cession, d'échange, apport en société, fusion, donation, liquidation de communauté ou de succession, abandon volontaire ou forcé de titres ou des droits y attachés, prêt, etc.;

TRI désigne le taux annuel d'escompte, le plus proche de zéro, exprimé en pourcentage qui, appliqué au montant (et à la date de versement) (i) des Capitaux Apportés (flux entrants négatifs) et (ii) du numéraire (autre que les Capitaux Apportés) (a) reçu par la SCA (flux sortants positifs, qui comprennent notamment les distributions de revenus, les paiements d'intérêts, les produits nets des cessions et les refinancements) et (b) diminué de tous les commissions, frais, impôts et taxes (x) payés au niveau de la SCA et (y) à payer le cas échéant au niveau de la SCA à raison du paiement en numéraire concerné, donne une valeur actuelle nette égale à zéro.

Art. 2. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Weinberg Real Estate Holding #2 S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la Loi et par les présents Statuts.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Gérant. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.2 Il peut être créé, par décision du Gérant, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, et qu'ils entravent ou sont susceptibles d'entraver l'exercice de l'activité normale de la Société au siège social, ou, la communication entre le siège et les personnes à l'étranger, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ce transfert provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité luxembourgeoise de la Société, laquelle demeurera une société luxembourgeoise en dépit du transfert provisoire.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée, participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et tout autre risque.

4.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 5. Durée.

5.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

5.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-), représenté par deux cent soixante-dix mille (270.000) Parts Sociales de Classe A et trente mille (30.000) Parts de Carried, sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (1) chacune.

6.2 Lorsqu'elles sont émises, les Parts Sociales de Classe A et les Parts de Carried sont désignées individuellement par une Part Sociale et ensemble par les Parts Sociales, à chaque fois que la référence à une classe particulière de Parts Sociales n'est pas justifiée.

6.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6.4 Le capital social autorisé est fixé à soixante-seize millions cinq cent mille euros (76.500.000 €), représenté par soixante-quinze millions (75.000.000) de Parts Sociales de Classe A et un million cinq cent mille (1.500.000) de Parts de Carried.

6.5 Dans la limite du capital social autorisé, le capital social peut être augmenté à l'initiative du Gérant, avec ou sans prime d'émission, dans le respect des termes et conditions définis ci-dessous, par la création d'un maximum de soixante-quinze millions (75.000.000) de nouvelles Parts de Classe A et de un million cinq cent mille (1.500.000) de nouvelles Parts de Carried, étant entendu que:

(i) cette autorisation expirera cinq (5) ans après la constitution de la Société, mais qu'à la fin de cette période, une nouvelle période d'autorisation pourra être approuvée par l'assemblée générale des Associés; et

(ii) le Gérant est autorisé à émettre les nouvelles Parts Sociales au bénéfice de la SCA et de Carried Co, à sa discrétion, en une ou plusieurs fois et à tout moment, à procéder aux modifications de l'Article 6 pour constater le changement du capital, et à déléguer à un tiers dûment autorisé le pouvoir de recueillir les souscriptions et de recevoir le paiement du prix des Parts Sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Art. 7. Parts Sociales.

7.1 Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes et en application des règles de distribution déterminées sous l'article 18 des présents Statuts.

7.2 Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7.3 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le requiert.

7.4 La Société pourra procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites prévues par la Loi, et sous réserve que le Gérant ait obtenu l'accord préalable du Comité Consultatif.

Art. 8. Transfert des Parts Sociales.

8.1 Les Parts Sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers, sous réserve du respect des dispositions des article 8.3 et 8.4.

8.2 En cas de pluralité d'associés, la cession de Parts Sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Par ailleurs, la cession de Parts de Carried est également soumise à l'agrément préalable du Gérant dans les conditions décrites à l'article 8.3 des Statuts.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

8.3 Si Carried Co souhaite transférer ses Parts de Carried à un cessionnaire proposé (le Cessionnaire), Carried Co doit en donner notification préalable au Gérant par lettre recommandée, en indiquant le nombre de Parts Sociales de Carried qu'elle souhaite transférer, la(les) personne(s) auxquelles elle souhaite les transférer, le prix envisagé ainsi qu'un engagement écrit du Cessionnaire sur son engagement ferme d'acheter les Parts de Carried en question, d'être lié par les Statuts et l'obligation de payer le solde de tout Engagement de Carried Co Non Appelé (l'Avis de Transfert).

Dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant la réception d'un Avis de Transfert, le Gérant doit informer le Cédant, par lettre recommandée, de son acceptation ou non du Transfert proposé.

Le Gérant a toute discrétion dans sa décision, sans restriction aucune, et n'est pas tenu d'en faire connaître les motifs. Néanmoins, le Gérant devra soumettre à l'accord préalable du Comité Consultatif tout Transfert de Parts de Carried à toute personne autre que les membres de l'Equipe d'Investissement.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Le Gérant peut subordonner un Transfert à la remise d'un avis juridique (legal opinion) et de tout autre document attestant du respect des sûretés et autres législations applicables.

Chaque Transfert nécessite au préalable que le Cessionnaire fournisse au Gérant les documents requis en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et, lorsque le Cédant a un Engagement de Carried Co Non Appelé, la preuve que le Cessionnaire a une capacité financière suffisante pour satisfaire les obligations résultant de la reprise de l'Engagement de Carried Co Non Appelé. Le Cessionnaire doit aussi remplir un Bulletin de Souscription aux termes duquel il accepte de reprendre l'Engagement de Carried Co Non Appelé.

Aucun Transfert de Parts de Carried ne produira ses effets tant que le Cessionnaire n'aura pas accepté par écrit de supporter intégralement toutes les obligations non encore exécutées du Cédant au titre des Parts de Carried transférées (et de l'Engagement de Carried Co Non Appelé y relatif) conformément au Bulletin de Souscription applicable, et, accepté par écrit d'être lié par les Statuts, auquel cas le Cédant sera dégagé (et n'encourra plus aucune responsabilité au titre de) telles responsabilités et obligations.

S'il refuse le Cessionnaire proposé, le Gérant doit alors proposer un autre cessionnaire ou proposer à l'assemblée générale des associés de la Société le rachat par la Société des Parts de Carried transférées, aux conditions prévues par la Loi.

8.4 Le Transfert de Parts Sociales de Classe A par la SCA est soumis, en toute hypothèse, à l'approbation préalable du Comité Consultatif.

8.5 Si un actionnaire de Carried Co souhaite céder toute ou partie de ses actions dans Carried Co à un tiers, qui n'appartient pas à l'Equipe d'Investissement, le mandataire social de Carried Co devra en informer préalablement le Gérant, qui devra transmettre cette demande au Comité Consultatif. Le Comité Consultatif est seul habilité à autoriser le Transfert et devra se prononcer dans un délai de vingt (20) Jours Ouvrables. A défaut de réponse dans ce délai, le Transfert pourra intervenir.

8.6 Nonobstant ce qui précède, en cas de révocation pour Faute Lourde de l'Associé-Gérant Commandité, tels que ces termes sont définis dans les statuts de la SCA, Carried Co sera obligée de céder ses Parts de Carried à la SCA à la valeur la moins élevée de (i) la valeur nominale des Parts de Carried, ou (ii) la valeur que représentent les Parts de Carried sur la base de l'actif net réévalué de la Société.

Art. 9. Souscription, Appel de fonds, défaillance.

9.1 Parts Sociales de Classe A

Les souscriptions de Parts Sociales de Classe A se feront conformément à la Loi.

9.2 Parts de Carried

9.2.1 La Société émettra des Parts de Carried suite à tout Appel de Tranche sur l'Engagement de Carried Co selon les modalités du Bulletin de Souscription signé avec Carried Co.

9.2.2 Le Gérant peut appeler l'Engagement de Carried Co Non Appelé, en fonction des besoins en capital de la Société, tels que déterminés par le Gérant, et, au rythme des versements qui, selon l'avis discrétionnaire du Gérant, seront requis pour effectuer des investissements, régler les honoraires des prestataires de services et payer tous autres frais ou commissions de la Société. Carried Co versera à la Société un montant égal à 1/100 ème du montant total appelé auprès des Actionnaires de la SCA à chaque fois que la SCA procèdera à l'appel d'un Engagement d'Actionnaire de la SCA Non Appelé.

9.2.3 Chaque Avis d'Appel de Tranche sera notifié (par lettre recommandée ou courrier électronique) à Carried Co, en lui donnant un délai d'au moins dix (10) Jours Ouvrables, le paiement qu'il doit effectuer d'un montant en Euro n'excédant pas son Engagement de Carried Co Non Appelé. Chaque Avis d'Appel de Tranche indique l'Apport en Capital requis, la date à laquelle l'appel de tranche doit être payé, le compte bancaire sur lequel le paiement doit être fait et tous les autres termes et conditions tels que (sous réserve des obligations de confidentialité) le résumé des informations sur l'investissement proposé.

9.2.4 Si Carried Co (l'Associé Défaillant):

(i) n'avance pas à la Société le montant faisant l'objet de l'Avis d'Appel de Tranche au plus tard à la date d'expiration de l'Avis d'Appel de Tranche; et

(ii) ne remédie pas à cette défaillance et n'acquitte pas les intérêts dus à la Société sur le montant non honoré au titre de la période allant de la date d'expiration de l'Avis d'Appel de Tranche à sa date de paiement, au taux annuel de 4 % au-dessus du taux de base de la Banque Centrale Européenne, au plus tard à l'expiration d'un délai de 30 Jours Ouvrables à compter de la date d'expiration de l'Avis d'Appel de Tranche, à l'expiration de ce délai de trente (30) Jours Ouvrables et jusqu'au complet paiement de sa dette, l'Actionnaire Défaillant sera redevable d'intérêts de retard au taux annuel de 15%;

alors, sans préjudice de tout autre droit conféré à la Société, le Gérant (A) devra déduire de toutes sommes dues à quel que titre que ce soit à l'Associé Défaillant par la Société, la dette de l'Associé Défaillant, jusqu'à ce que tous les montants dus à la Société aient été intégralement payés, et (B) devra accomplir l'une quelconque des mesures suivantes:

a. imposer des dommages et intérêts correspondant à dix (10) pour cent de l'Engagement de Carried Co;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

b. soit faire en sorte que l'Engagement de Carried Co soit déchu (étant précisé, cependant, que ce dernier pourra survivre en vue de la réalisation d'un Transfert, tel que prévu dans les Statuts) et que les droits de Carried Co se limitent par la suite à la, quote-part de l'Engagement de Carried Co déjà versé, soit faire en sorte que Carried Co cesse d'être associé de la Société à quelque fin que ce soit à compter de la date de déchéance de l'Engagement de Carried Co Non Appelé, comme prévu ci-dessous;

c. obtenir, après accord du Comité Consultatif, la vente des Parts de Carried à un acheteur déterminé à compter de la date de défaillance, au Prix de Rachat En Cas de Défaillance, déduction faite de tous les frais et commissions encourus du fait de cette défaillance, tels que déterminés par la Société. Le Prix de Rachat En Cas de Défaillance est dû immédiatement à la Société (à hauteur des dettes de l'Associé Défaillant) par l'acheteur et à l'Associé Défaillant seulement en cas de liquidation de la Société et après satisfaction de tous les autres détenteurs de Parts Sociales, et ne produit aucun intérêt jusqu'à cette date. Le Gérant devient l'agent chargé de la vente des Parts de Carried de l'Associé Défaillant (ainsi que de l'Engagement de Porteur de Carried Co Non Appelé); et, dans le cas où il deviendrait un Associé Défaillant, Carried Co accepte de nommer ou d'obtenir la nomination du Gérant, comme son mandataire dûment habilité à signer les documents requis dans le cadre de ce transfert, ratifiera tout acte que le Gérant aura légalement accompli en vertu de cette procuration et indemnisera le Gérant à l'encontre de toute demande, tous frais et coûts encourus par le Gérant de ce fait. A la réalisation du transfert, l'acheteur sera considéré comme étant Carried Co;

d. prendre toute mesure que le Gérant pourra juger nécessaire en vue de l'exécution des obligations mises à la charge de l'Associé Défaillant de procéder au paiement de toute somme requise au titre de son Engagement de Carried Co; ou

e. faire procéder au rachat des Parts de Carried au Prix de Rachat En Cas de Défaillance, déduction faite de tous les frais et commissions encourus du fait de cette défaillance, tels que déterminés par le Gérant. Le Prix de Rachat En Cas de Défaillance est dû lors de la liquidation de la Société et ne produit aucun intérêt jusqu'à cette date;

f. exercer tout autre recours disponible en vertu du droit applicable; et

g. sous réserve de l'accord du Comité Consultatif, admettre un tiers en remplacement du Carried Co.

La Société informera le Comité Consultatif, sans délai, de tout défaut d'avance à la Société du montant faisant l'objet d'un Avis d'Appel de Tranche. Dans le cas où Carried Co ne régulariserait pas sa situation dans le délai de trente (30) Jours Ouvrables sus-visé, la Société devra accomplir celle des mesures visées ci-dessus qui aura été décidée par le Comité Consultatif.

III. Gestion - Représentation

Art. 10. Le Gérant.

10.1 La Société est gérée par un gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par un conseil de gérance. Les gérants sont nommés et désignés par résolution des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

10.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum (sans aucun motif).

Art. 11. Pouvoirs du Gérant.

11.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Gérant, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

11.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance, en conformité avec l'article 12 des Statuts.

11.3 Le Gérant ne pourra souscrire aucun emprunt au nom de la Société sans autorisation préalable du Comité Consultatif, à l'exception des prêts consentis par les Associés, qu'il a tout pouvoir pour conclure.

Art. 12. Procédure.

12.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

12.2 Il sera donné à tous les gérants une notification écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de telles circonstances sera mentionnée dans la notification de convocation de la réunion du conseil de gérance.

12.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

12.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

12.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

12.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

12.7 Dans les cas d'urgence, des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la simple signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par les signatures conjointes de deux gérants de la Société ou par la ou les signature (s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 11.2. des présents Statuts.

Art. 14. Responsabilités du Gérant. Le Gérant ne contracte à raison de ses fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 15. Pouvoirs et droits de vote.

15.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

15.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales détenues par lui.

15.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 16. Forme - Quorum - Majorité.

16.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

16.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social, dont obligatoirement la voix de la SCA.

16.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, dont obligatoirement la voix de la SCA.

16.4 Néanmoins, toute modification des dispositions statutaires relatives à la majorité requise pour la modification des Statuts ou relatives aux droits de distribution ou relatives aux modalités de cession des Parts de Carried ou des actions de Carried Co, sera adoptée par résolution prise à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, dont obligatoirement la voix de la SCA et requerra l'accord unanime des Actionnaires de la SCA et du Gérant.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 17. Exercice Comptable.

17.1 L'Exercice Comptable de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le premier Exercice Comptable de la Société commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2013.

17.2 Les comptes de la Société sont libellés en Euros.

17.3 Chaque année, à la fin de l'Exercice Comptable, le Gérant doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Sociétés ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe présentant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, de l'auditeur statutaire (s'il y en a) et des associés à l'égard de la Société.

17.4 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Affectation des bénéfices et distribution des Liquidités Distribuables.

18.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la Société. Il sera prélevé cinq (5) pour cent sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix (10) pour cent du capital social de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

18.2 L'assemblée générale des associés statuera sur l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et sur la distribution des Liquidités Distribuables, en tenant compte de l'ordre de priorité des distributions prévues ci-dessous.

18.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment, en tenant compte de l'ordre de priorité des distributions prévues ci-dessous, et dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le Gérant;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier Exercice Comptable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

18.4 Règles de distribution

18.4.1 Hors cession d'Investissements, la Société distribuera les Liquidités Distribuables au bénéfice exclusif de la SCA, au fur et à mesure des remontées des Filiales, sous la forme d'intérêts, de remboursement de Prêts d'Associé, ou du capital, ou de dividendes ou de boni de liquidation.

18.4.2 Après chaque cession d'un Investissement, le Gérant distribuera les Liquidités Distribuables en résultant, en respectant l'ordre de priorité suivant:

1. Remboursement des Capitaux Apportés et des Fonds Apportés par Carried Co

Les Liquidités Distribuables seront allouées comme suit:

i. Distribution prioritaire à la SCA jusqu'à ce que cette dernière soit en mesure de rembourser aux Actionnaires de la SCA les Capitaux Apportés de l'Investissement cédé non encore remboursés (et, le cas échéant, le solde des Capitaux Apportés payés au titre d'Investissements antérieurement cédés non encore remboursés);

ii. Distribution à Carried Co pour un montant égal aux Fonds Apportés par Carried Co au titre de l'Investissement cédé (et, le cas échéant, le solde des Fonds Apportés par Carried Co au titre d'Investissements antérieurement cédés non encore remboursés);

2. Distribution du Rendement Prioritaire des Actionnaires

Les Liquidités Distribuables excédentaires seront distribuées, par priorité, à la SCA jusqu'à ce que cette dernière soit en mesure de verser aux Actionnaires de la SCA un montant correspondant à un TRI de neuf (9) pour cent par an, calculé sur la base des Investissements déjà cédés (le «Rendement Prioritaire»).

Si les Liquidités Distribuables versées à la SCA ne lui permettent pas de servir le Rendement Prioritaire, le Gérant prélèvera, sur le Compte Notionnel de Carried, les sommes nécessaires à l'atteinte du Rendement Prioritaire et les distribuera à la SCA.

3. Distribution de l'Excédent

Le solde des Liquidités Distribuables sera augmenté (a) du solde du Compte Notionnel de Carried et (b) des Distributions antérieures de Carried Interest à Carried Co, pour former l'excédent (l'«Excédent»).

L'Excédent sera réparti comme suit:

i. partage à parts égales de l'Excédent entre la SCA et le Compte Notionnel de Carried, jusqu'à ce qu'ait été alloué au Compte Notionnel de Carried un montant égal à vingt (20) pour cent du total des Distributions effectuées au titre du Rendement Prioritaire et de l'Excédent; puis

ii. le solde de l'Excédent:

a. à la SCA à hauteur de quatre-vingts (80) pour cent;

b. au Compte Notionnel de Carried à hauteur de vingt (20) pour cent.

Au Compte Notionnel de Carried sera affecté une somme égale aux montants lui revenant au titre du (i) et (ii) b) ci-dessus, minorées des Distributions antérieures de Carried Interest à Carried Co (le «Montant Alloué au Compte Notionnel de Carried»).

18.5 Paiement du Carried Interest

18.5.1 A chaque Distribution effectuée à la suite de la cession d'un Investissement, le Gérant calculera un montant (le «Carried Interest Pro Forma») égal au Carried Interest qui serait dû à cette date si tous les Investissements étaient cédés, en prenant en compte, en ce qui concerne les Investissements non encore cédés, la dernière valeur d'expertise connue.

18.5.2 Aucun versement de Carried Interest ne sera effectué avant la Date de Remboursement des Capitaux Apportés Totaux.

18.5.3 A compter de la Date de Remboursement des Capitaux Apportés Totaux, à chaque Distribution effectuée à la suite de la cession d'un Investissement:

i. Si le Carried Interest Pro Forma déterminé à cette date est supérieur au Montant Alloué au Compte Notionnel de Carried au titre de cette Distribution, la Société distribuera à Carried Co cinquante (50) pour cent du Montant Alloué au Compte Notionnel de Carried;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

ii. Si le Carried Interest Pro Forma déterminé à cette date est inférieur au Montant Alloué au Compte Notionnel de Carried au titre de cette Distribution, la Société distribuera à Carried Co cinquante (50) pour cent du Carried Interest Pro Forma, diminué des Distributions de Carried Interest déjà effectuées au profit de Carried Co.

18.5.4 Une fois tous les Investissements cédés, le montant du Carried Interest non distribué au dernier Investissement cédé sera distribué à Carried Co à la date de clôture des opérations de liquidation.

18.5.5 Toute Distribution faite à Carried Co sera définitive et ne pourra faire l'objet d'un quelconque remboursement à la Société, sous réserve qu'elle ait été effectuée en conformité avec les dispositions ci-dessus.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

19.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué aux associés conformément aux mécanismes de distribution des Liquidités Distribuables prévues à l'Article 18.

VII. Disposition générale

Art. 20. Disposition Générale. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Art. 21. Version faisant foi. Seule la version française des Statuts fait foi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Version anglaise

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of June.

Before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Shareholders) of Weinberg Real Estate Holding # 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 180 089 (the Company), incorporated by Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, pursuant to a notarial deed dated 31 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 2652 of 24 October 2013, and whose articles of association were amended for the last time on 24 March 2014 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Articles).

THERE APPEARED:

Weinberg Real Estate Partners # 2 S.C.A, a partnership with limited shares, with registered address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 171445, holding 270,000 Class A Shares, and

Weinberg Real Estate Co-Invest S.A., a public limited company, with registered address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 179569, holding 30,000 Carried Shares

hereby represented by Mrs Sophie HENRYON, private employe, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of powers of attorney given in Luxembourg, on 16 th June 2014.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold 100% of the share capital of the Company;

II. that the agenda is as follows:

Agenda

1. Waiver of the convening notice

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

2. Restatement of the Articles.

3. Miscellaneous.

III. that the Shareholders take the following resolutions:

First Resolution

The Shareholders waive the convening notice and confirms that they consider themself as duly convened. The Shareholders declare that they have perfect knowledge of the agenda which has been provided to it (together with all relevant information) in advance.

Second Resolution

The Shareholders resolve to restate entirely the Articles.

Third Resolution

The Shareholders resolve that the Articles shall now read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

I. Definitions - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Definitions. Capitalised words and expressions shall have the meanings set out below:

Accounting Period means each period of twelve months ending 31 December. The first Accounting Period shall begin on the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2013;

Advisory Board means the advisory board of the Partnership;

Articles means these articles of association, as amended from time to time;

Affiliates means any corporation or undertaking which in relation to the person concerned is a holding company or parent undertaking or a Subsidiary of that person or a Subsidiary of any such holding company or parent undertaking provided however that an Investment shall not be deemed to be an Affiliate of the Investment Adviser by reason only of an Investment by the Company in such an Investment;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) when banks generally are open for the transaction of normal banking business in both Luxembourg and Paris;

Carried Interest means the sums paid to Carried Co as the holder f the Carried Shares, after the refund of the Contributed Funds of Carried Co;

Carried Interest Pro Forma has the meaning given in article 18.5;

Carried Co means the Luxembourg company, wholly held, directly or indirectly, by members of the Investment Team, held which invests exclusively in the Company by means of Carried Shares, and whose investment in the Company equals to one (1) per cent of the Commitments;

Capital Contribution means the portion of the Commitment of Carried Co drawndown and contributed by Carried Co as share capital in exchange for the issuance of Carried Shares of the Company;

Carried Notional Account means a notional account, posted as a liability in the balance sheet of the Company, and to which will be allocated the Carried Interest;

Class A Shares means the shares held by the Partnership in the share capital of the Company;

Class A Shares of the Partnership means the shares held by the Shareholders in the Partnership;

Carried Shares means the shares held by Carried Co in the share capital of the Company;

Commitment(s) means such amounts (denominated in Euro) each Shareholder of the Partnership agrees to pay to the Partnership by subscribing for Class A Shares of the Partnership and granting a shareholder facility agreement to be executed between each Shareholder of the Partnership and the Partnership;

Commitment of Carried Co means such amounts (denominated in Euro) Carried Co agrees to pay to the Company in return of for Carried Shares in the Company;

Committed Funds means the aggregate amount of the Commitments and of the Commitment of Carried Co;

Company means Weinberg Real Estate Holding #2, S.à r.l., a Luxembourg company in the form of a société à responsabilité limitée or S.à r.l. (private limited liability company), as the Relevant Subsidiary of the Partnership, held by the Partnership and by Carried Co, and through which the Partnership will realize all its Investments;

Contributed Funds means (i) the amounts which have been paid to the Partnership by the Shareholders of the Partnership in order to proceed to an Investment, plus (ii) the amounts which have been paid to the Partnership by the Shareholders of the Partnership, excluding the amounts paid in order to make Investments, related to the amount of the Investment;

Contributed Funds of Carried Co means the amounts invested by Carried Co in the Company;

Date of Refund of Total Committed Funds means, at the end of the Investment Period of the Partnership, the date at which the Shareholders of the Partnership will have received, from the Partnership, a total amount of Distributions at

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

least equal to the amount of the Total Committed Funds, increased by any amount committed to future Investments and Follow-on Investments;

Default Redemption Price means thirty (30) per cent of the adjusted net asset value of the shares;

Distributable Cash means the total cash from whatever source available on any distribution date at the level of the Company as determined by the Manager, which available cash may include, without limitation, net proceeds from any operations, disposals of Investments, as well as any repayment of capital of the Subsidiaries, net of all expenses and/or capital expenditures of the Company;

Distribution(s) means all the sums paid to a given beneficiary, as interests, refund of shareholder loans or capital, dividends, liquidation surplus, and 'distribute" must be construed accordingly;

Drawdown Notice means the written notice delivered by the Manager which determines the tranches and dates for the Commitments of Carried Interest Holder of the Carried Interest Holder to be paid and "Drawdown" must be construed accordingly;

Euro or € means the lawful currency of the EU referred to in Article 2 of the EU Council Regulations (EV) No. 974/98 as amended or varied from time to time;

Follow-on Investments means an investment made in one asset, further to the initial Investment;

Initial Transfer Notice has the meaning given under article 8.3;

Investment means an investment made by the Company, or any Relevant Subsidiaries, in a real estate asset in compliance with the Investment Policy or, as the context requires, a proposed investment by the Company or any Relevant Subsidiaries, in both cases not being a temporary investment (namely, an investment held for a period inferior to 12 months);

Investment Adviser means Weinberg Capital Partners, société par actions simplifiée, governed by French laws, established at 20, rue Quentin-Bauchart, 75008 Paris (481 485 738 RCS Paris);

Investment Policy means the investment policy set out in the Private Placement Memorandum;

Investment Team means the officers and employees of the Investment Adviser and General Partner of the Partnership, and the members of the Real Estate Investment Committee of the Partnership;

IRR means the annualised discount rate, the nearest from zero, as a percentage that, when applied to the amount and timing of payment of (i) the Contributed Funds (negative inflows) and (ii) the cash (other than Contributed Funds) (a) received by the Partnership (positive inflows, which includes in particular, income distributions, interest payments and net proceeds of any disposals and refinancings) and (b) reduced by all fees, expenses, taxes (x) paid at the level of the Partnership and (y) to be paid at the level of the Partnership in relation to the payment of the relevant cash, if applicable, produces a net present value of zero;

Law or Law of 10 August 1915 means the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time;

Manager means the sole manager of the Company or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company, when the reference to sole manager or to the board of managers is not justified;

Partnership means Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, a, a societé en commandite par actions or S.C.A (company limited by shares), subject to Luxembourg law, holder of Class A Shares in the Company;

Private Placement Memorandum means the private placement memorandum of the Partnership;

Redemption Price means the 100% of the price at which the Carried Shares have been issued, including any premium paid thereon if any and all accruals and /or unpaid portion of the Distributable Cash owed to Carried Co in accordance with Article 18;

Relevant Subsidiary means any Subsidiary, including the Company, established or acquired from time to time by the Partnership for the purpose of holding Investment or Investments and the expression "Relevant Subsidiaries" shall be construed accordingly;

Right of Election has the meaning given under article 8.3;

Right of First Refusal has the meaning given under article 8.3;

Second Transfer Notice has the meaning given under article 8.3,

Shareholders of the Partnership means the holders of the Class A Shares of the Partnership;

Shares has the meaning given under article 6.2,

Subscription Agreement means the agreement between the Company and Carried Co setting forth (i) the Commitment of Carried Co, (ii) the number of Carried Shares to be subscribed by Carried Co, (iii) the rights and obligations of Carried Co in relation to its subscription for Carried Shares; and (iv) representations and warranties given by Carried Co in favour of the Company;

Subsidiary means any corporation or undertaking, which in relation to the person concerned is a subsidiary of that person or a subsidiary of any other subsidiary of that person;, is under direct or indirect control of the person concerned, and such control is verified when the person concerned:

a) has a majority of the shareholder's or member's voting rights of the corporation; or

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

b) has the right to appoint or remove a majority of the members of the administrative, management or supervisory body of the corporation and is at the same time a shareholder in or member of that corporation, or

c) is a shareholder in or member of the corporation and controls alone, pursuant to an agreement with other shareholders in or members of that corporation, a majority of shareholder's or member's voting rights in that corporation;

Total Committed Funds means (i) the amounts which have been paid to the Partnership by the Shareholders of the Partnership in order to proceed to the Investments and Follow-on Investments, plus (ii) the amounts which have been paid to the Partnership by the Shareholders of the Partnership, to cover all its expenses;

Transfer means any transaction, with or without charge, resulting, directly or indirectly, voluntary or involuntary, immediately or in the future, in the transfer of the freehold, the bare ownership, the usufruct or the use of shares, including (this list not being exhaustive), by assignment, exchange, contribution to capital, merger, donation, or liquidation of the estate, voluntary or forced abandonment of shares or of rights attached thereto, loan, etc..

Transferee has the meaning given under article 8.3;

Transferor has the meaning given under article 8.3;

Undrawn Commitment of Carried Co means the amount of the Commitment of Carried Co which, at the relevant time, remains available for drawdown or which remains payable pursuant to a Drawdown Notice;

Undrawn Commitment of a Shareholder of the Partnership means in relation to a Shareholder of the Partnership, the amount of its Commitment, Co which, at the relevant time, remains available for drawdown or which remains payable pursuant to a Drawdown Notice.

Art. 2. Denomination. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Weinberg Real Estate Holding #2 S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the Law, as well as by the present Articles.

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Manager. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager. Where the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent and either interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1 The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.

4.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 5. Duration.

5.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

5.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

II. Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1 The Company's corporate capital is fixed at three hundred thousand Euro (300,000.-EUR) represented by two hundred seventy thousand (270,000) Class A Shares and thirty thousand (30,000) Carried Shares, in registered form, with a par value of one Euro (1.- EUR) each.

6.2 The Class A Shares and the Carried Shares, when issued, shall be referred to as a Share and collectively as the Shares, whenever the reference to a specific category of Shares is not justified.

6.3 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6.4 The authorised share capital is set at seventy six million five hundred thousand Euro, represented by seventy five million (75,000,000) Class A Shares and one million five hundred thousand (1,500,000) Carried Shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

6.5 The Manager is authorized to issue, to the benefit of Carried Co,with or without share premium, according to the drawdowns, up to seventy five million (75,000,000) Class A Shares and up to one million five hundred thousand (1,500,000) Carried Shares having a par value of one Euro (EUR 10.-) each, within the limits of the authorized share capital indicated, being stated that:

(i) said authorization will expired at the end of a five (5) year period as from the date of incorporation of the Company, but might be renewed by the Shareholders; and

(ii) the Manager is authorized to issue said Shares at any time, at its discretion, and in or several issuances, to delegate to a duly appointed third party the power to collect the subscriptions and to receive the price of the Shares, and to record by way of a notarial deed each and any issuance of Shares, and to amend Article 6 and the share register of the Partnership.

Art. 7. Shares.

7.1 Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence and in accordance with the distribution rules determined under article 18 of the present Articles.

7.2 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.3 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

7.4 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law, subject to the prior authorisation of the Advisory Board.

Art. 8. Transfer of Shares.

8.1 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties, subject to compliance with the provisions of article 8.3.

8.2 If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to nonshareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Furthermore, the transfer of Class C Shares is also subject to the prior approval of the Manager under the conditions set forth under article 8.3 of the Articles.

A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

8.3 If Carried Co wishes to transfer its Carried Shares (the Transferor) to a proposed transferee (the Transferee), Carried Co shall give prior notice of such intention to the Manager, by registered letter, such notice specifying the number of Carried Shares it wishes to transfer, the person(s) to whom it wishes to transfer the Carried Shares, the intended price and a written undertaking of the Transferee of its firm intention to acquire the Carried Shares concerned, to be bound by the Articles and the obligation to pay the remainder of any Undrawn Commitment of Carried Co (the Transfer Notice).

Within twenty (20) Business Days of receipt of the Transfer Notice, the Manager shall inform the Transferor, by registered letter, of its approval or not of the proposed transfer.

The Manager has all discretion to take its decision, without any restrictions whatsoever, and is not required to communicate the reasons. However, the Manager shall submit to the prior approval of the Advisory Board any transfer of Carried Shares to any person other than the members of the Investment Team.

The Manager may condition any transfer on the receipt of legal opinions and other evidence of compliance with applicable securities and other laws.

All transfers are subject to the Transferee providing the Manager with appropriate antimoney laundering documentation and, while the Transferor has an outstanding Undrawn Commitment of Carried Co, proof that the Transferee has

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

sufficient covenant strength to satisfy its obligations in relation to the transferred Undrawn Commitment of Carried Co. The Transferee will also be required to complete a Subscription Agreement under which he accepts to take over the Undrawn Commitment of Carried Co subscribed for by the Transferor.

No transfer of Carried Shares will become effective unless and until the Transferee agrees in writing to fully and completely assume any outstanding obligations of the Transferor in relation to the transferred Carried Shares (and the related Undrawn Commitment of Carried Co) under the relevant Subscription Agreement and agrees in writing to be bound by the Articles, whereupon the Transferor shall be released from (and shall bear no further liability for) such liabilities and obligations.

The Manager shall, in case of refusal of the proposed Transferee, either propose another transferee or suggest to the general meeting of the shareholders the redemption by the Company of the transferred Carried Shares, within the conditions provided for by the Law.

8.4 The Transfer of Class A Shares by the Partnership is subject, in all cases, to the prior approval of the Advisory Board.

8.5 If a shareholder of Carried Co wishes to transfer some or all its shares in Carried Co to any person other than the members of the Investment Team, the legal representative of Carried Co shall give prior notice of such intention to the Manager, which will forward the request to the Advisory Board. Within twenty (20) Business Days of receipt of the said notice, the Advisory Board, may approve or not of the proposed transfer. In the absence of any answer from the Advisory Board within twenty (20) Business Days, the Transfer may occur.

8.6 In case of a removal of the General Partner of the Partnership for Gross Negligence, as said terms are detailed in the articles of association of the Partnership, Carried Co will be required to sell its Carried shares to the Partnership for the lower of the two following values: (i) the nominal value of the Carried Shares or (ii) the Carried Shares value based on reinstated net equity of the Company.

Art. 9. Subscription, Drawdown, Default.

9.1 Class A Shares

Subscriptions to Class A Shares will be made according to the Law.

9.2 Carried Shares

9.2.1 The Company shall issue Carried Shares following any drawdown of the Commitment of Carried Co under the terms and conditions of any Subscription Agreement entered into with Carried Co.

9.2.2 The Manager may call and drawdown the Undrawn Commitment of Carried Co up to the Commitment of Carried Co, as needed, based on the capital needs of the Company as determined by the Manager, in such instalments as the Manager considers in its sole discretion will be needed to make investments, to pay service provider fees and to pay any other expenses or fees of the Company. Carried Co shall contribute to the Company an amount equal to 1/[100]th of the total amounts paid by the Shareholders of the Partnership each time the Partnership calls and draws down an Undrawn Commitment of the Shareholder of the Partnership.

9.3 Each Drawdown Notice will provide for at least ten (10) Business Days' prior notice (by registered post or electronic mail) for payment by the recipient of an amount in Euro no greater than its Undrawn Commitment of Carried Co. Each Drawdown Notice will set out the required Capital Contribution, the date on which such call is payable, the bank account to which such payment is to be made and other terms and conditions such as, subject to confidentiality requirements, the summary details of any proposed investment.

9.4 If Carried Co (the Defaulting Shareholder) fails:

(i) to advance to the Company the amount which is the subject of a Drawdown Notice on or before the date of expiry of such Drawdown Notice; and

(ii) to remedy such default and to pay interest to the Company on the amount outstanding for the period from the date of expiry of such Drawdown Notice up to the date of payment thereof at the rate of four (4) per cent per annum above European Central Bank's base rate from time to time, on or before the expiry of thirty (30) Business Days' notice from the Manager requiring the Defaulting Shareholder to do so; said interest rate being increased to fifteen (15) per cent per annum at the end of the abovementioned thirty (30) Business Day notice until full payment;

then the Manager (A) will be required to offset against any distributions or refunds to the Defaulting Shareholder, any amount owed to the Company, until the Defaulting Shareholder's debt has been paid in full, and (B) will have without prejudice to any other rights that it or the Company may have so that interest as aforesaid shall continue to accrue after such period of thirty (30) Business Days, to do any of the following:

a. to impose damages corresponding to ten (10) per cent of the Commitment of Carried Co

b. (i) to either cause the Undrawn Commitment of Carried Co to be forfeited (except that such Undrawn Commitment of Carried Co may survive for the purpose of a transfer as provided for hereunder) and the rights of the Defaulting Shareholder shall thereafter be limited to the amount already paid, or (ii) to take the necessary action so the Defaulting Shareholder shall cease to be a shareholder of the Company for all purposes as at the date that the Undrawn Commitment of Carried Co is forfeited, as provided below;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

c. to procure, with the prior approval of the Advisory Board, the sale of the Carried Shares of the Defaulting Shareholder to a purchaser at the Default Redemption Price, after the deduction of all fees and expenses incurred in relation to such default as determined at the discretion of the Manager. The Default Redemption Price shall be payable immediately to the Company by the purchaser and to the Defaulting Shareholder only upon liquidation of the Company and after satisfaction of all other holders of Shares and shall not bear interest until such date. The Manager shall be constituted the agent for the sale of the Defaulting Shareholder's Carried Shares (as well as the Undrawn Commitment of Carried Co) and Carried Co agrees to appoint or procure the appointment of Manager as its true and lawful attorney to execute any documents required in connection with such transfer if it shall become a Defaulting Shareholder and shall ratify whatever the Manager shall lawfully do pursuant to such power of attorney and to keep the Manager indemnified against any claims, costs and expenses which the Manager may suffer as a result thereof. The purchaser shall, on completion of the transfer, be treated as Carried Co;

d. to take any action as the Manager may think necessary to enforce the obligations of the Defaulting Shareholder to make payment of any sums required pursuant to its Commitment of Carried Co;

e. to have the Carried Shares of the Defaulting Shareholder redeemed by the Company at the Default Redemption Price, after the deduction of all fees and expenses incurred in relation to such default as determined at the discretion of the Manager. The Default Redemption Price shall be payable upon liquidation of the Company and shall not bear interest until such date;

f. to exercise any other remedy available under applicable law; and

g. to admit, with the prior approval of the Advisory Board, a third party in order to replace the Defaulting Shareholder.

The Company will inform the Advisory Board of any default to advance to the Company any amount which is the subject of a Drawdown Notice. In the event that Carried Co doesn't remedy to the default within the above mentioned thirty (30) Business Days period, the Company shall be required to implement the one among the above mentioned measures that would have been decided by the Advisory Board.

III. Management - Representation

Art. 10. The Manager.

10.1 The Company is managed by a sole manager or in case of plurality of managers, by a board of managers. The managers are appointed and designated by a resolution of the shareholders which sets the term of their office. The managers need not to be shareholders.

10.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 11. Powers of the Manager.

11.1 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

11.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by a decision of the sole manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers, in accordance with the article 12 of the present Articles.

11.3 The Manager shall have no right to subscribe any loan on behalf of the Company, without the prior consent of the Advisory Board, to the exception of loans granted by Shareholders, for which the Manager will have all the require powers.

Art. 12. Procedure.

12.1 The managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

12.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

12.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

12.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

12.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

12.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

12.7 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 13. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signatures of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 11.2 of these Articles.

Art. 14. Liability of the managers . The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 15. Powers and voting rights.

15.1 The single shareholder, if any, assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

15.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

15.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 16. Form - Quorum - Majority.

16.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

16.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital, including the vote of the Partnership.

16.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, including the vote of the Partnership.

16.4 However, any amendment of the Articles in order to amend any right of distribution and/or the majority requirements for the amendment of the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, including the vote of the Partnership and will require the unanimous approval of the Shareholders of the Partnership and of the Manager.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 17. Accounting Period.

17.1 The Accounting Period of the Company shall begin on 1 st January and it shall terminate on 31 st December of each year. The first Accounting Period of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Partnership end shall terminate on 31 st December 2013.

17.2 The accounts of the Company shall be stated in Euro.

17.3 Each year, with reference to the end of the Company's Accounting Period, the Manager must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the manager (s), the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

17.4 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation of Profits and distribution of Distributable Cash.

18.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit of the Company. An amount equal to five (5) per cent of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten (10) per cent of the Company's nominal share capital.

18.2 The general meeting of shareholders shall resolve upon the allocation of the remainder of the net profits and upon the distribution of the Distributable Cash, taking into account the order of priority of distributions as set forth here below.

18.3 Interim dividends may be distributed, at any time, taking into account the order of priority of distributions as set forth here below and under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the Manager;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last Accounting Period, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of shareholders;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

18.4 Distributions rules

18.4.1 Excluding sales of Investments, the distribution of Distributable Cash, will occur, from time to time, under the form of interest, refund of shareholder loans or capital, dividends, liquidation surplus, as decided by the Manager, and to the exclusive benefit of the Partnership.

18.4.2 When an Investment is sold, the Manger will distribute the Distributable Cash in the following order of priority:

1. Refund of Contributed Funds and Contributed Funds of Carried Co

(i) The Partnership will be entitled to receive primary Distributions, until the Partnership is in a position to refund to the Shareholders of the Partnership the Contributed Funds paid with respect to the sold Investment (and, should it be the case, the balance of the Contributed Funds paid with respect to previously sold Investments not yet refunded);

(ii) Carried Co will be entitled to receive Distributions for an amount equal to the amount of the Contributed Funds of Carried Co paid with respect to the sold Investment (and, should it be the case, the balance of the Contributed Funds of Carried Co paid with respect to previously sold Investments not yet refunded);

2. Distribution of the Priority Return of the Shareholders of the Partnership

Exceeding Distributable Cash will be primarily distributed to the Partnership, until the latter is in a position to pay to the Shareholders of the Partnership an amount equal to a nine (9) per cent per year IRR, computed based on sold Investments (the Priority Return).

If the exceeding Distributable Cash distributed to the Partnership is not sufficient to serve such Priority Return, the Manager will withhold, from the Carried Notional Account, the required balance and will distribute it to the Partnership.

3. Distribution of the Excess Amount

The balance of the Distributable Cash increased by the balance of the Carried Notional Account and the previous Carried Interest Distributions to Carried Co, will be equal to the excess amount (the Excess Amount).

The Excess Amount will be allocated as follows:

i. a fifty/fifty split of the Excess Amount between the Partnership and the Carried Notional Account, until the amount allocated to the Carried Notional Account will be equal to twenty (20) per cent of the Priority Return and Excess Amount Distributions; then

(ii) the balance of the Excess Amount will be allocated as follows:

a. to the Partnership for eighty (80) per cent;

b. To the Carried Notional Account for twenty (20) per cent.

To the Carried Notional Account will be allocated an amount equal to the amounts allocated to the Carried Notional Account further to paragraphs (i) and (ii) b) above, less the amount of previous Carried Interest Distributions to Carried Co (the Amount Allocated to the Carried Notional Account).

18.5 Carried Interest payment

18.5.1 With respect to each distribution made in accordance with article 18.4, the Manager will compute an amount (the Carried Interest Pro Forma) equal to the Carried Interest due, according to article 18.4, if all Investments were sold, taking into account with respect to Investments not sold at the date of the Distribution a value equal to the last expert value known on this date.

18.5.2 No Carried Interest payment will occur before the Date of Refund of Total Committed Funds.

18.5.3 As from the Date of Refund of Total Committed Funds, in respect to each Distribution related to the sale of an Investment:

i. If the Carried Interest Pro Forma determined on the date of Distribution is superior to the Amount Allocated to the Carried Notional Account, with respect to said Distribution, the Company will distribute to Carried Co, an amount that equals fifty (50) per cent of the Amount Allocated to the Carried Notional Account;

ii. If the Carried Interest Pro Forma determined on the date of Distribution is inferior to the Amount Allocated to the Carried Notional Account, the Company will distribute to Carried Co, an amount that equals fifty (50) per cent of the Carried Interest Pro Forma on the date of the distribution, less any previous Carried Interest Distributions to Carried Co;

18.5.4 Once all Investments have been sold, the undistributed amount of Carried Interest at the last Investment sold will be distributed to Carried Co on the closing date of the winding-up operations of the Company.

18.5.5 Any distribution made to Carried Co will be definitive and may not be subject to any reimbursement whatsoever to the Company, provided it has been made in accordance with the above provisions.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

19.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the Shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

Art. 20. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 21. Authoritative version. The French version of the Articles is the sole authoritative version.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons represented as stated hereabove, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juin 2014. Relation: EAC/2014/8424. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014087391/1005.

(140103148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Targa Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 184.526.

L'an deux mille quatorze.

Le dix-sept juin.

Pardevant, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Targa Capital S.A.», avec siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B, n° 184526, constituée en date du 12.09.2011, dont le siège a été transféré à Luxembourg par le notaire instrumentaire en date du 27 décembre 2013, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, sous le n° 930du 11 avril 2014,

L'assemblée est présidée par Monsieur Sylvain CAMPION, Directeur Général, avec adresse professionnelle à F-92800 Puteaux, 14, rue Anatole France, qui désigne comme secrétaire scrutateur Monsieur Patrick CHAIX, Chef d'Entreprise, avec adresse F- 78150 Rocquencourt, 9, rue de Naples. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick CHAIX, prénommé.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée, suite aux convocations d'usage, et que dès lors les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 1.199.997,00) pour le porter de son montant actuel de quatre millions deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-trois euros (EUR 4.293.763,00) à cinq millions quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante euros (EUR 5.493.760) par la création et l'émission d'un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1.199.997) nouvelles actions de catégorie B6, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune (augmentation qui sera intégralement libérée par apports en espèces).

2. En conséquence de ce qui précède, modification de l'article 6 des statuts.

3. Divers.

En suite de quoi, l'assemblée générale, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 1.199.997,00) pour le porter de son montant actuel de quatre millions deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-trois euros (EUR 4.293.763,00) à cinq millions quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante euros (EUR 5.493.760) par la création et l'émission d'un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1.199.997) de nouvelles actions de catégorie B6, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune,

Les droits et obligations attachés à cette nouvelle catégorie d'actions seront identiques à ceux des catégories d'actions déjà existantes, conformément à l'article 12 des statuts de la Société.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription desdites actions de l'augmentation de capital ci-avant décidée:

(1) TARGA ASSOCIÉS, société par actions simplifiée au capital de 666.548 euros, dont le siège est sis 14, rue Anatole France à Puteaux (92800), France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 531 073 690,

(2) PLANTIN PARTICIPATIONS, société par actions simplifiée au capital de 13.333.000 euros dont le siège social est sis 30bis, rue Bergère à Paris (75009), France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 483 493 094, représentée par Monsieur Jean-Louis Alloin en sa qualité de président,

(3) Monsieur Jacques LEYTERE, de nationalité française, né le 6 mars 1949 à Magnac Laval (87000), demeurant 1, impasse Tarnaud à Saint-Priest sous Aixe (87700), France,

(4) Monsieur Sébastien LOEB, de nationalité française, né le 26 février 1974 à Hagenau (67000), demeurant 9, route des Palets à Bougy Villars, Suisse,

(5) CERES DEESSE DES MOISSONS, société par actions simplifiée au capital de 1.312.000 euros dont le siège social est sis 38, rue Anatole France à Ronchin (59700), France,

(6) Monsieur Jean-Claude FILHOL, de nationalité française, né le 10 juin 1948 à Montcabrier (46000), demeurant Combefosse à Jugeals Nazareth (19500), France,

(7) IMS, société à responsabilité limitée au capital de 91.469 euros, dont le siège social est sis 4, allée Clos de la Croix à Croissy sur Seine (78290), France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 420 123 606,

(8) DAUPHINE 27, société par actions simplifiée au capital de 3.500.000 euros, dont le siège social est sis 12, rue de la Mouchetière à Saint Jean de la Ruelle (45140), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Orléans sous le numéro 442 904 629

(9) Monsieur Bertrand FARA, né le 14 août 1963 à Paris (15 ème), demeurant 14 route de Croissy au Vésinet (78110)

(10) Monsieur Régis de BOISSIEU, né le 24 septembre 1952 à Lyon (69004), demeurant 16 avenue du Château - 78230 LE PECQ

Intervention - Souscription - Libération

Sont alors intervenus:

TARGA ASSOCIÉS, société par actions simplifiée, prénommée, PLANTIN PARTICIPATIONS, société par actions simplifiée, prénommée, Monsieur Jacques LEYTERE, prénommé, Monsieur Sébastien LOEB, prénommé, CERES DEESSE DES MOISSONS, société par actions simplifiée, prénommée, Monsieur Jean-Claude FILHOL, prénommé, IMS, société à responsabilité limitée, prénommée, DAUPHINE 27, société par actions simplifiée, prénommée, Monsieur Bertrand FARA, prénommé, Monsieur Régis BOISSIEU, prénommé,

représentés par Monsieur Sylvain CAMPION prénommé, en vertu de procurations séparées données sous seing privé, lesquelles procurations, paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci; lesquels intervenants, représentés comme indiqué ci-avant, déclarent souscrire aux un million cent quatre-vingt-dix-neuf

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1.199.997) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune, nouvellement émises en contrepartie de l'apport, comme suit:

Souscripteurs	Actions B6
TARGA ASSOCIES	211.765
PLANTIN PARTICIPATIONS	141.176
Jacques LEYTERE	141.176
Sébastien LOEB	141.176
CERES DEESSE DES MOISSONS	141.176
Jean-Claude FILHOL	70.588
IMS	70.588
DAUPHINE 27	141.176
Bertrand FARA	70.588
Régis de BOISSIEU	70.588
TOTAL	1.199.997

L'augmentation de capital a été entièrement libérée par apport en espèces.

Les apports sont à disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

La répartition du capital de la Société ne sera pas modifiée du fait de l'augmentation de capital social, étant donné que la libération du capital social se fera dans les mêmes proportions que la répartition actuelle.

Par conséquent, il ne sera pas nécessaire d'émettre des documents de renonciation au droit préférentiel de souscription.

Deuxième résolution:

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à à cinq millions quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante euros (EUR 5.493.760), réparti en cinq millions quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante (5.493.760) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital social est divisé en:

Catégories d'actions	Nombre d'actions émises
Actions A	2.500
Actions B1	883.552
Actions B2	1.190.748
Actions B3	1.011.959
Actions B4	405.002
Actions B5	800.002
Actions B6	1.199.997
TOTAL	5.493.760

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: Campion, Chaix, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juin 2014. Relation: EAC/2014/8434. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014087340/136.

(140102842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Targaryen Security 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 187.900.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of the month of June.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Targaryen Security 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office in L - 2520 Luxembourg, 43-45 allée Scheffer, in the process of being registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg,

represented by Me Maryline Esteves, master at laws, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 12 June 2014.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

Art. 1. Form, name. There is hereby established among the owners of the shares a company in the form of a "société anonyme", under the name of "Targaryen Security 2 S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and issue bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise, including up stream or cross stream) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (€31,000) divided into three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a nominal value of one Euro cent (€ 0.01) per share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.

Transfers of shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Monday of June in each year at 11:00 (Luxembourg time) and for the first time in 2015.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent one or more directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2014.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscription and payment

The shares have been subscribed in cash by Targaryen Security 1 S.à r.l. prenamed at total subscription price of thirty-one thousand Euros (€31,000).

The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Statements

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Sole shareholder resolutions

The sole shareholder has forthwith passed the following resolutions.

First resolution

The following persons are appointed directors for a term ending at the annual general meeting to be held in 2018:

Name	Address	Date of birth	City and country of birth
Dominique Robyns	5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	31 December 1958	Alost, Belgium
David Richy	43-45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	23 July 1979	Liège (Belgium)
Benoît Chéron	43-45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	23 February 1980	Le Mans, France

Second resolution

Has been appointed statutory auditor for a term ending at the annual general meeting to be held in 2015:

Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises agréé, with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the RCS under number B47.771

Third resolution

The registered office is fixed at 43-45 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.100 [one thousand one hundred euro].

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

Targaryen Security 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L - 2520 Luxembourg, 43-45 allée Scheffer, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés,

représentée par Me Maryline Esteves, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 12 juin 2014.

La procuration donnée, signée par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société qu'elle forme:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Art. 1 er . Forme, dénomination. Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de "Targaryen Security 2 S.A." (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres, y compris up stream ou cross stream) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - actions et certificats. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euro (€ 31.000) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (€ 0,01) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions peuvent être remis aux actionnaires.

Les transferts d'Actions se feront par la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les actions à la Société accompagné d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au registre des actionnaires, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en délégant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 11:00 (heure du Luxembourg) et pour la première fois en 2015.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont éligibles à leur réélection.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et peut élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présent ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique uniquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires, par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

tel administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 11. Procès verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président, ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire aux Comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1 er janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2014.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites en espèces par targaryen Security 1 S.à r.l. précitée à un prix total de souscription de trente et un mille euros (€31.000).

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, la preuve de tous ces paiements a été donnée, ainsi que le constate le notaire soussigné.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Constatations

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018:

Nom	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Dominique Robyns	5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	31 décembre 1958	Alost, Belgique
David Richy	43-45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	23 juillet 1979	Liège Belgique
Benoît Chéron	43-45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	23 février 1980	Le Mans, France

Deuxième résolution:

A été nommé commissaire aux comptes pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises agrée, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B47.771.

Troisième résolution:

Le siège social est fixé au 43-45 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à EUR 1.100 [mille cent euros]

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. ESTEVES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 juin 2014. Relation: DIE/2014/7537. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 20 juin 2014.

Référence de publication: 2014087341/420.

(140103118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Icosphere S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 180.548.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2014 a décidé de:

- révoquer Madame Ghislaine SANCHEZ de ses fonctions de gérante de la société à compter du 11 juin 2014;

- transférer le siège social de la société de L-1930 Luxembourg, 62 Avenue de la Liberté à L-1940 Luxembourg, 296-298 route de Longwy, à compter du 11 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald. Signature.

Référence de publication: 2014082348/14.

(140097478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Shco 74 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.904.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the eighteenth day of June.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sophie HENRYON, employee, professionally residing in Esch/Alzette,by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of "SHCO 74 S.à r.l." a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital.

The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fourteen.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Subscription and payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l..

prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sophie HENRYON, salariée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «SHCO 74 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quatorze.

Souscription et libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juin 2014. Relation: EAC/2014/8505. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014087309/251.

(140103234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

ArcelorMittal China Holding (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.215.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.704.

Avec date d'effet au 10 avril 2014, la société AM Global Holding, société à responsabilité limitée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 102898, a transféré son siège social du 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, au 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014082800/13.

(140098532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ED-Solutions, Société Anonyme.

Capital social: EUR 13.872.600,00.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 124.690.

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de juin.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ED-SOLUTIONS», ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.690, constituée sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée et sous le nom de «Eudial», suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 761 du 02 mai 2007, et dont les statuts ont été modifiés, en vue d'un changement de la forme juridique, en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en date du 14 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 304 du 03 février 2012 (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Michaël RONGY, Accounting & Finance Officer, demeurant professionnellement à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

Le président désigne comme secrétaire Madame Tessy BODEVING, employée privée, demeurant professionnellement à Diekirch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michaël RONGY, précité, Accounting & Finance Officer, demeurant professionnellement à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que des quatre-vingt-seize mille sept cent vingt quatre (96.724) actions nominatives représentant l'intégralité du capital social émis de la Société quatre-vingt-seize mille sept cent vingt quatre (96.724) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre millions deux cent mille deux cents euros (EUR 4.200.200,-) pour le porter de son montant actuel de neuf millions six cent soixante-douze mille quatre cents euros (EUR 9.672.400,-) à treize millions huit cent soixante-douze mille six cents euros (EUR 13.872.600,-).

2 Émission de quarante-deux mille et deux (42.002) actions nouvelles sans désignation de la valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Constatation que la libération des nouvelles actions étant réalisée par apport en nature, la mise en oeuvre du droit de souscription préférentiel prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

4 Acceptation de la souscription de quarante mille sept cent quatre-vingt-treize (40.793) nouvelles actions par Teck Finance et libération de ces nouvelles actions ensemble avec une prime d'émission par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de six millions sept cent quarante huit mille euros (EUR 6.748.000); et acceptation de la souscription de mille deux cent neuf (1.209) nouvelles actions par S. Vallaeys & Cie, et libération de ces nouvelles actions ensemble avec une prime d'émission par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de deux cent mille euros (EUR 200.000);

5 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

6 Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre millions deux cent mille deux cents euros (EUR 4.200.200,-) pour le porter de son montant actuel de neuf millions six cent soixante-douze mille quatre cents euros (EUR 9.672.400,-) à treize million huit cent soixante-douze mille six cents euros (EUR 13.872.600,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre quarante-deux mille et deux (42.002) actions nouvelles sans désignation de la valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée constate que cet apport étant réalisé en nature et à la lecture des statuts de la Société, la mise en oeuvre du droit de souscription préférentiel prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Quatrième résolution
Souscription - Paiement

Toutes les quarante-deux mille et deux (42.002) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement comme suit:

- Teck Finance, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-1410 Waterloo, Drève Richelle, 161 bte 48 bâtiment N, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Nivelles en Belgique sous le numéro RPM 823.236.921 (le «Souscripteur 1»), ici représentée par Monsieur Michaël RONGY, précité, en vertu d'une procuration signée sous seing privé en date du 9 juin 2014, a déclaré:

(i) souscrire quarante mille sept cent quatre-vingt-treize (40.793) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et libérer intégralement ces actions souscrites ensemble avec une prime d'émission par un apport en nature consistant en une créance détenue par le Souscripteur 1 d'un montant total de six millions sept cent quarante-huit mille euros (EUR 6.748.000);

(ii) que ledit apport se fait libre de toutes dettes, charges, privilèges, gages ou autres sûretés, et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert dudit apport que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de et apport à la Société; et

(iii) que l'apport évalué à six millions sept cent quarante-huit mille euros (EUR 6.748.000) sera affecté comme suit:

- quatre millions soixante-dix-neuf mille trois cents euros (EUR 4.079.300) en capital; et

- deux millions six cent soixante-huit mille sept cents euros (EUR 2.668.700,-) en prime d'émission.

- S. Vallaeys & Cie, une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.720 (le «Souscripteur 2»), ici représentée par Monsieur Michaël RONGY, précité, en vertu d'une procuration signée sous seing privé en date du 9 juin 2014, a déclaré:

- (i) souscrire mille deux cent neuf (1.209) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et libérer intégralement ces actions souscrites ensemble avec une prime d'émission par un apport en nature consistant en une créance détenue par le Souscripteur 2 d'un montant total de deux cent mille euros (EUR 200.000,-);

(ii) que ledit apport se fait libre de toutes dettes, charges, privilèges, gages ou autres sûretés, et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert dudit apport que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de et apport à la Société; et

(iii) que l'apport évalué à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) sera affecté comme suit:

- cent vingt mille neuf cents euros (EUR 120.900,-) en capital; et

- soixante-dix-neuf mille cent euros (EUR 79.100,-) en prime d'émission.

Ensuite, les Souscripteurs 1 et 2 ont déclaré qu'un rapport a été établi par VPC Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9999 Wemperhardt, op der Haart 4A, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 172.513, signé par son gérant Monsieur Jean-Louis Prignon et daté du 11 juin 2014, dans lequel les Apports 1 et 2 sont décrits et évalués (le «Rapport») et suivant lequel les nouvelles actions jouiront des résultats à dater du 1 er janvier 2014.

Les Souscripteurs 1 et 2 ont produit le Rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Sur base de nos diligences, nous n'avons relevé aucun élément qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports de 6.948.000 EUR ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions émises en contrepartie de l'apport des créances à leur valeur nominale, étant entendu que les sous-jacents aux créances apportées résultent pour la plus grande partie de valorisation de cession de titres évalués au départ de paramètres métier que les parties se sont appliquées entre elles.

Le nombre d'actions émises en contre partie des apports résulte également d'une valorisation métier de type conventionnel intégrant par ailleurs une croissance des résultats générés par l'activité Elitis Group.»

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Le Rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdites libérations et d'émettre les actions nouvelles conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article cinq des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. «Le capital social de la Société est fixé à treize millions huit cent soixante-douze mille six cents euros (EUR 13.872.600,-) représenté par cent trente-huit mille sept cent vingt-six (138.726) actions sans désignation de la valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. RONGY, T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2014. Relation: DIE/2014/7743. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 20 juin 2014.

Référence de publication: 2014086859/133.

(140102693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Infrapark I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 182.652.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014081620/10.

(140096117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Luxbar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 101, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.130.

L'an deux mille quatorze, le cinq juin

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

une assemblée générale des associés de la société à responsabilité limitée "Luxbar S. à r.l.", ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 20, rue du Fort Wallis, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg à la section section B sous le numéro 103130, constituée suivant acte reçu le 9 septembre 2004 par Maître Roger Arrensdorf alors notaire à Mondorf-les-Bains, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1245 du 6 décembre 2004 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est composée tous les associés, possédant la totalité des parts sociales, à savoir:

- Monsieur Cédric HOFFMANN, né à Luxembourg, le 13 août 1993, demeurant à L-3637 Kayl, 45, rue de Schifflange
- Monsieur Paul RICHARTZ, né à Luxembourg, le 24 juillet 1976, demeurant à L-8526 Colpach-Bas, 3, rue de l'Eglise.

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de Luxembourg à Senningerberg, modification de l'article 6 des statuts.

2.- Modification de l'objet social et de l'article 3 des statuts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

3.- Nomination d'un gérant technique.

4.- Modification des pouvoirs de signature et des articles 13 et 15 des statuts.

Après approbation de ce qui précède, les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social à L-2633 Senningerberg, 101 route de Trèves.

Les associés de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le siège social est établi dans la commune de Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Son transfert en un autre lieu de la Ville de Luxembourg se fera par décision de la gérance. L'assemblée générale peut décider d'ouvrir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social et l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques, lounge bar.

Elle pourra accomplir toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières nécessaires ou simplement utiles, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en faciliter l'accomplissement, le développement ou l'extension.»

Troisième résolution

Les associés décident de révoquer de son mandat de gérant Joäo Antonio ALMEIDA DO VALE à compter de ce jour.

Les associés décident de nommer aux fonctions de gérant technique Manuel ARANDA PEREIRA, né à Parthenay (France) le 6 décembre 1970, demeurant à L4996 Schouweiler, 6, rue de la Fontaine.

Les associés décident de nommer aux fonctions de gérants administratifs

- Monsieur Cédric HOFFMANN, né à Luxembourg, le 13 août 1993, demeurant à L-3637 Kayl, 45, rue de Schifflange
- Monsieur Paul RICHARTZ, né à Luxembourg, le 24 juillet 1976, demeurant à L-8526 Colpach-Bas, 3, rue de l'Eglise.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier les articles 13 et 15 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

En cas de nomination de plusieurs gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance dont les décisions sont prises à la majorité, tous les membres convoqués. En cas de partage des voix, celle de celui spécialement désigné à ces fins par l'assemblée et, à défaut, celle du doyen, prévaudra.»

« **Art. 15.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants dont obligatoirement celle du Gérant technique.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C.HOFFMANN, P.RICHARTZ, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 6 juin 2014. Relation: LAC/2014/26393. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2014084770/68.

(140099944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck